

DECLARATION D'URGENCE

Installation par l'Etat de bungalows pour les SDF sur les terrains de l'hôpital Charles Foix à Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Le Maire

ADOPTE la déclaration suivante :
(par 37 voix pour et 4 voix contre)

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il avait pris la décision d'implanter à Ivry sur des terrains de l'hôpital Charles-Foix 40 bungalows pour héberger des personnes sans domicile fixe.

Cette décision a été prise sans aucune concertation et dans la précipitation.

Notre Ville a une longue tradition de solidarité. Elle a développé des réponses pour les populations les plus en difficultés dont plus d'une centaine d'hébergements d'urgence.

Pourtant, c'est à une ville comme la notre, qu'il est demandé d'accueillir de nouvelles populations particulièrement précarisées et fragilisées, et ce dans des conditions inacceptables, terrain non viabilisé, inondable... alors que nous comptons déjà pas moins d'une centaine de lieux d'hébergements destinés à répondre aux situations d'urgence.

Il est ni normal ni juste que d'autres villes, en particulier celles qui n'appliquent pas la loi SRU en refusant de construire des logements sociaux, ne soient pas sollicitées pour participer à l'effort de solidarité nationale que requiert la situation dramatique que connaissent les SDF.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a pris connaissance de la lettre que Madame Vautrin, Ministre de la Solidarité et de la Cohésion Sociale a adressé au Maire et par laquelle elle précise les engagements de l'Etat dans le cadre de cette opération.

Il prend acte de ces engagements à savoir :

- que la durée d'occupation du terrain n'excédera pas un an,
- qu'un accompagnement social renforcé et personnalisé sera organisé (ceci étant une condition préalable à l'engagement de l'opération),
- que le financement de ce dispositif, y compris l'accompagnement social sera entièrement à la charge de l'Etat.

Il mandate le Maire pour qu'il s'assure de la tenue par l'Etat de tous ses engagements, notamment en participant au comité de suivi qui sera mis en place.

Considérant par ailleurs, qu'aucune solution durable à la crise du logement que connaît notre pays ne pourra être trouvée tant que le gouvernement se refusera à dégager les crédits nécessaires à la construction massive de logements sociaux,

Il exige de celui-ci que soit mise en œuvre sans délai une véritable politique en faveur du logement.

Enfin, il demande que face à la gravité du problème que constitue la grande précarité en matière de logement, en Île de France, soit convoquée dans les plus brefs délais une conférence régionale réunissant tous les acteurs institutionnels (État, Région, Départements, Associations d'Élus) et associatifs intervenant en ce domaine

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 FEVRIER 2007